

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 30 Juin 2017

Le trente juin deux mille dix-sept à dix-huit heures, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membres excusés et pouvoir :

	GUISSE Édith	LECOLAZET Didier, absent
DADU Jacques Pouvoir à Olivier Deville	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry, Pouvoir à Chantal Théault	MONTÉCOT Sandrine, absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : *Élue conformément à l'article L.2121-15 du CGCT :* Mme Théault Chantal

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 11

Convocation : 22/06/2017

Affichage : 03/07/2017

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

➤ **Elections sénatoriales du 24 septembre 2017**

➤ **Elections sénatoriales du 24 septembre 2017 (Délibération N° 20170630-01)**

Mr le Maire rappelle la loi qui impose au conseil municipal d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants afin que ceux-ci participent aux élections sénatoriales du 24/09/2017 à la préfecture de Saint Lô, 1^{er} tour le matin, 2nd tour l'après-midi.

Mise en place du bureau de vote :

Président Mr Olivier Deville, Secrétaire Mme Chantal Théault

Membres du bureau : Mme Danielle Geers, Mme Marie Jo Manneheut, Mme Valérie Hernot, Mr François Faguais

Les Délégués titulaires élus au 1^{er} tour sont:

Mme Manneheut Marie Jo
 Mr Deville Olivier
 Mme Guisse Edith

Les Délégués suppléants élus au 1^{er} tour sont :

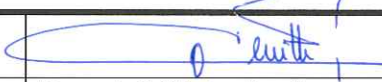
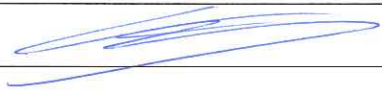

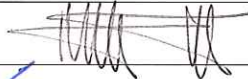
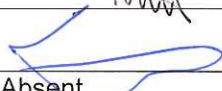


Mr Dadu Jacques
Mr Jouenne Abel
Mme Théault Chantal

Le procès-verbal dressé et clos le 30 juin 2017 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 18h30.

La présente séance contient 1 délibération numérotée 20170630-01

La prochaine réunion de conseil aura lieu le lundi 10 juillet 2017.

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	Pouvoir à Olivier Deville
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	
Édith GUISSÉ	
Valérie HERNOT	
Thierry HEUDES	Pouvoir à Chantal Théault
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	
Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	

DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de VAINS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 10 Juillet 2017



Le dix juillet deux mille dix-sept à vingt heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Vains, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Olivier DEVILLE, Maire.

Présents et membre excusé et pouvoir :

	GUISSE Édith Pouvoir à THEAULT Chantal	LECOLAZET Didier Absent
DADU Jacques	HERNOT Valérie	MANNEHEUT Marie-Jo
DEVILLE Olivier	HEUDES Thierry	MONTÉCOT Sandrine Absente
FAGUAIS François	JOUENNE Abel	THÉAULT Chantal
GEERTS Danièle Absente	LECHARTIER Sébastien	

Secrétaire de séance : Élu(e) conformément à l'article L.2121-15 du CGCT : Jacques DADU

Nombre de membres en exercice : 13
 Nombre de membres présents : 9
 Nombre de suffrages exprimés : 10

Convocation : 05/07/2017

Affichage : 17/07/17

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
 Le compte rendu de la séance du 30 juin dernier est adopté à l'unanimité.

- **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**
 - **Gestions des ressources humaines. Régularisation de l'IAT. Délibération 20170710-01**
 - **Présentation de la Sécurité au Mont Saint Michel. Délibération 20170710-02**
 - **Rythmes scolaires 2017 - 2018**
 - **Divers**

Compte rendu des décisions prises par la maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune décision n'a été prise par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du 30 juin 2017.

RH Régularisation de l'IAT Indemnité d'Administration et de technicité. Délibération 20170710-01

Mr le Maire rappelle que l'indemnité d'administration et de technicité fait l'objet d'une délibération de 2002 affectée d'un coefficient multiplicateur de 5.

Le montant de référence annuel de cette indemnité indexé sur le point fonction publique, est affecté pour tous les grades concernés d'un coefficient multiplicateur inférieur ou égal à 8. Mr le Maire fixera les attributions en fonction de la manière de servir des agents.

Le conseil décide à la majorité 9 voix pour et 1 contre

D'ADOPTER la décision de modifier et d'augmenter le plafond du coefficient multiplicateur jusqu'à 8.

Le versement des primes et indemnités fixés par la présente délibération sera effectué mensuellement à compter du 29 mai 2017.

Présentation de la Sécurité au Mont Saint Michel. Délibération 20170710-02

Il est proposé au conseil municipal de revenir sur sa délibération 20170529-01 du 29 mai 2017 et d'ajouter dans les statuts de la communauté d'agglomération, au chapitre « C Compétences facultatives » paragraphe « C.2.2 Tourisme-Aménagement et équipements des sites touristiques » une ligne indiquée comme suit : « 5 Sécurisation de l'accès au Mont-Saint-Michel »

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide et confirme la précédente délibération

DE NE PAS ADOPTER la modification des statuts de la communauté d'agglomération et

DE NE PAS ADOPTER la proposition d'ajout de cette compétence facultative C.2.2 Tourisme-Aménagement et équipement des sites touristiques - sécurisation de l'accès au Mont-saint-Michel aux compétences communautaires

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 6 voix Contre, 2 voix Pour et 2 abstentions.

Rythmes scolaires. Rentrée septembre 2017.

Suite aux différentes réunions organisées entre l'ERPI Bacilly-Vains, les enseignants et les parents, il a été décidé de repasser à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2017.

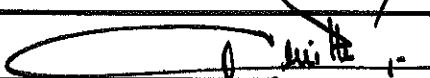
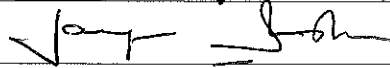
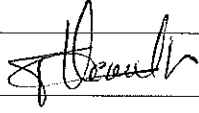


Divers - Point urbanisme

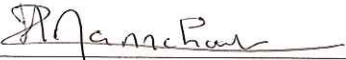
Mme Théault Chantal Adjointe au Maire, propose de faire un point sur les dossiers d'urbanisme en cours sur la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée.

La présente séance contient 2 délibérations numérotées 20170710-01 à 20170710-02

La prochaine réunion de conseil aura lieu après la trêve estivale.

Olivier DEVILLE	
Jacques DADU	
François FAGUAIS	
Danièle GEERTS	Absente
Édith GUISSÉ	Pouvoir à Chantal Théault 
Thierry HEUDES	
Abel JOUENNE	
Sébastien LECHARTIER	

Didier LECOLAZET	Absent
Marie-Jo MANNEHEUT	
Sandrine MONTÉCOT	Absente
Chantal THÉAULT	